

dans le commerce de bois à se procurer les avantages dont elles peuvent avoir besoin dans la poursuite de leurs opérations, et de donner de plus amples garanties aux banques et autres institutions financières qui font de telles avances." Personne ne niera que ce ne fût une bonne et valable raison, car enfin, sans les banques, il n'y aurait pas de commerce, et les banques qui avancent l'argent ont bien droit à une garantie de stabilité.

Par un arrêté en Conseil en date du 24 février 1898, le taux de la rente foncière et des droits de coupe est fixé pour jusqu'au 1er septembre 1910, sauf pour les bois propres à la fabrication de la pulpe, et, le 1er juin 1901, un autre arrêté en Conseil met le bois de pulpe sur le même pied que les autres, quant à la stabilité du tarif des droits de coupe (jusqu'à 1910). Voilà tout ce que nous avons fait : nous avons simplement ajouté le bois de pulpe à la liste, pour les mêmes excellentes raisons qui existaient déjà pour les autres bois.

Nous n'avons donc pas créé de précédent, mais nous nous sommes, au contraire, basés sur un précédent pour adopter cette politique, et cela en nous basant sur les raisons qui avaient d'abord été données et qui s'appliquaient également. Quels ont été les effets de cette politique de progrès ? Les capitalistes ont eu confiance, avec cette stabilité dont nous les avons assurés, ils n'ont pas craint de risquer des capitaux, et c'est après cela que nous avons vu des villes surgir au milieu de la forêt vierge. C'est ce qui a fait Shawinigan, c'est ce qui a fait Grand'Mère, c'est ce qui est en train de faire l'immense établissement des Sept Isles, etc. L'établissement de nouvelles industries, c'est nous qui l'avons provoqué et favorisé. Notre politique n'a jamais été autre chose qu'une politique de progrès. L'avancement de la colonisation, la prospérité de l'industrie, le relèvement des finances de cette province, voilà ce à quoi nous avons travaillé, et c'est dans ce sens que nous nous proposons de diriger nos efforts tant que nous serons chargés de l'administration des affaires publiques dans cette province.

---